

open digital  
education 

## Procédure de changement d'année (1D)



# Objectif du document

Ce document a pour objectif de :

- Rappeler les opérations menées lors de la **transition d'année scolaire.**
- Informer du **calendrier de transition 2021.**



# 1

# Calendrier

## Dates clés à retenir

- Arrêt des alimentations automatiques 2020-2021 (enseignants et familles) le **6 juillet**.
- L'ENT reste **ouvert** à tous **tout l'été** (hormis la courte opération de transition d'année).
- L'**annuaire enseignants 2021-2022** sera chargé le **19 août** : à partir de cette date, les enseignants seront rattachés à leur(s) école(s) en vue de la rentrée prochaine (**mais ne doivent pas faire de partage avant la rentrée**).
- Une opération de transition d'année est effectuée le **23 août**. **Tous les partages 2020-2021 faits vers des classes (et groupes d'enseignements) sont supprimés**. Tous les autres partages sont conservés (voir détails dans le kit).
- L'opération (transition + alimentation) implique la **fermeture de la plateforme pour une demi-journée maximum**.
- Tous les comptes pourront accéder dès la **réouverture de la plateforme**, mais les élèves et parents n'apparaîtront pas encore sous leur nouvelle classe.
- La **première alimentation 2021-2022** des élèves et parents (école et classe de la rentrée) ne peut intervenir qu'après la bascule dans ONDE, soit **la première semaine de rentrée**.



# 2 Transition d'année

Aucun contenu n'est supprimé !

- Le déclenchement de la transition d'année a pour effet de supprimer toutes les classes et groupes d'enseignements automatiquement créés par les alimentations académiques.
- Les partages qui ont été faits vers ces groupes (« *élèves / parents / enseignants du groupe [Intitulé de la classe / l'école]* ») sont supprimés.
- Tous les autres partages (*utilisateurs nominativement, groupes manuels, favoris de partage*) sont conservés.



# 2 Transition d'année

## Détail des opérations de transition

Le coin  
des  
experts

- Le déclenchement de la transition à pour effet de **supprimer toutes les classes et groupes d'enseignements automatiquement créés par les AAF**. Ces suppressions sont propagées aux applications qui à leur tour actualisent les tables de partages des ressources (en supprimant toute référence à ces classes et groupes).
- Les **notifications datant de plus de 2 mois sont supprimées** des fils des nouveautés.
- Aucune action particulière n'est effectuée sur les contenus créés dans les modules ENT (purge, archivage, etc.).
- Dans la **messagerie**, les **références aux identifiants des groupes** sont **remplacés** par une **référence aux libellés des groupes** qui sont supprimés pour qu'on puisse continuer à voir les groupes destinataires d'anciens messages même s'ils n'existent plus.



(\*) AAF : Annuaire Académique Fédérateur

# 2 Transition d'année

## Pas de blocage de comptes

Le coin  
des  
experts

En ce qui concerne la prochaine rentrée, nous souhaitons ne bloquer aucun compte après le passage des nouveaux annuaires, pour les raisons suivantes :

- On remarque que cela génère de l'incompréhension et de la frustration pour les utilisateurs et un volume conséquent de tickets d'assistance ;
- Chaque école qui le souhaiterait peut très facilement avoir la main sur le blocage des comptes par profil via la console d'administration (un guide est disponible si besoin) : cela ne présente pas spécialement de besoin dans le premier degré : les élèves (parents) apparaîtront sans incidence sous leur « ancienne classe », jusqu'à l'alimentation de la rentrée.



# 3

# Suppression des anciens comptes

## Rappel des règles par défaut

Le coin  
des  
experts

Avant d'être définitivement supprimé, un compte passe généralement par deux états intermédiaires :

- Le jour de la disparition du compte dans les annuaires académiques : mise en **attente de pré-suppression**.
  - L'utilisateur peut encore utiliser l'ENT normalement. Ce délai est une sécurité au cas où l'absence du compte dans les AAF\* est une erreur temporaire.
- 30 jours après : mise en **pré-suppression**
  - L'utilisateur peut encore se connecter pour récupérer une archive de ses documents. Il disparaît du réseau (classe et groupe) pour les autres utilisateurs.
- 90 jours après : **suppression définitive** du compte.
  - Le compte de l'utilisateur et toutes les ressources dont il est l'unique gestionnaire sont définitivement purgés.



(\*) AAF : Annuaire Académique Fédérateur

# 3

## Suppression des anciens comptes

### Particularités de la rentrée

A partir de la rentrée, le délai mise en pré-suppression sera **réduit à 1 jour jusqu'à fin septembre**, afin de permettre l'accélération de la purge des comptes 2020-2021 qui ne sont plus présents en 2021-2022 dans le périmètre des écoles.

Le coin  
des  
experts





# 4

## Ressources des utilisateurs sortants

Les contenus des utilisateurs sortants ne sont pas nécessairement supprimés !

Si une ressource (blog, wiki, fil d'actu, ...) dont le compte est supprimé, est partagée avec un **droit de gestion** à au moins une personne, la ressource n'est pas supprimée. Elle est toujours visible par les mêmes personnes qui pouvaient la voir avant.

En cas de départ d'un enseignant administrateur, il peut être utile de **déléguer les droits de gestion** au groupe des administrateurs locaux de l'établissement. Le prochain administrateur pourra alors **reprendre la gestion des contenus**.

*(Pour la poursuite d'un contenu à destination des élèves (individuellement ou collectivement), d'une classe à l'autre, veuillez suivre le document dédié).*



open digital  
education 

**Bonnes vacances !!**

one

